



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°63/22 du 29/12/2022

Objet : MAPA – prestation de service commissaire d'exposition

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28, 29 et 30 ;

Vu la délibération n° 2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'organisation de la manifestation culturelle « Les Hivernales 2023 » qui se déroule du 14 janvier au 29 janvier 2023,

Considérant que cette organisation nécessite l'intervention de commissaires d'exposition pour assister la Commune dans le choix et la mise en œuvre de l'exposition,

Considérant que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée de par son objet et son montant,

DÉCIDE

Article 1 : de confier le commissariat d'exposition de la manifestation culturelle « Les Hivernales 2023 » qui se déroule du 14 au 29 janvier 2023 à Monsieur Claude HOUQUES, domicilié 1 rue de Fontenay - 27400 LOUVIERS, et à Madame Marie-Claire DELECROIX, domiciliée 33 rue Jeanne D'Arc - 76120 LE GRAND QUEVILLY.

Article 2 : de fixer le montant de la prestation de ce service à 450,00 € (quatre-cent cinquante euros) TTC pour chaque commissaire d'exposition.

Article 3 : de signer les conventions correspondantes.

Article 4 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20221229-63-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS